



JEU CONCOURS EURO 2020

SUR LA PAGE FACEBOOK DU DISTRICT DE LA VIENNE DE FOOTBALL

*LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !*

Article 1 : Organisation du jeu

Le District de la Vienne de Football, association sportive régie par la loi du 1er juillet 1901 dont le siège social est situé 1 rue François PRAT – 86000 POITIERS, ci-après « l'association organisatrice », organise un Jeu-Concours intitulé « Euro 2020 : à vos pronostics » qui se déroulera du **mardi 15 juin 2021 au dimanche 11 juillet 2021**, (ci-après le « Jeu-Concours ») selon les modalités définies par le présent règlement.

Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, disposant d'un accès internet, d'un compte Facebook ainsi que d'une adresse mail valide. À l'exception des personnels de l'association organisatrice, ainsi que toutes les personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours. Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu.

L'association organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation. L'association organisatrice pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au Jeu. L'association organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

Article 3 : Modalités de participation

Ce jeu se déroule exclusivement sur la plate-forme facebook.com aux dates indiquées dans l'article 1. La participation au jeu s'effectue si vous remplissez toutes les conditions suivantes :

- Aimer la page Facebook « District de la Vienne de Football ».
- Identifier 3 de ses amis dans les commentaires de la publication annonçant le Jeu-concours.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne physique de même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant Facebook, pendant toute la période du jeu.

Article 4 : Règles du jeu

L'objectif est de donner le pronostic le plus précis sur les matchs de l'Équipe de France durant toute la compétition EURO 2020 ou sur les rencontres choisies par l'association organisatrice.



JEU CONCOURS EURO 2020

SUR LA PAGE FACEBOOK DU DISTRICT DE LA VIENNE DE FOOTBALL

Le participant devra :

- 1/ Pronostiquer le **score exact de la rencontre** opposant l'Équipe de France à son adversaire
- 2/ Pronostiquer le **premier buteur de la rencontre** opposant l'Équipe de France à son adversaire
- 3/ Pronostiquer la **minute de jeu du premier but** de la rencontre opposant l'Équipe de France à son adversaire

Le nombre de rencontres à pronostiquer durant ce jeu concours sera de 7. En cas d'élimination de l'Équipe de France avant la finale, le District de la Vienne proposera des rencontres des phases finales afin de compléter le nombre manquant de rencontres à pronostiquer.

Article 5 : Désignations des gagnants

Le gagnant sera celui qui aura trouvé le score exact de la rencontre opposant l'Équipe de France à son adversaire. (critère n°1). Si aucun participant ne trouve le score exact, aucun gagnant ne sera désigné.

En cas d'égalité sur le critère n°1, il conviendra de départager les participants par le biais du critère n°2 (premier buteur de la rencontre). En cas de nouvelle égalité parmi les participants ayant donné le score exact et le premier buteur de la rencontre ou si l'égalité du critère n°1 persiste encore, il conviendra de départager les participants par le biais du critère n°3 (minute de jeu du premier but de la rencontre). Le participant ayant donné la minute de jeu la plus proche l'emportera. Si une égalité persiste encore, il conviendra de départager les participants par tirage au sort.

En cas de 0-0, un tirage au sort sera effectué entre tous les participants ayant donné ce score exact.

Le gagnant sera déterminé dans les 3 jours suivant la date de la rencontre pronostiquée.

Le gagnant sera ensuite contacté dans les 2 jours suivants, lui confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 7 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Article 6 : Dotations

Le jeu est doté du lot suivant, attribué au participant valide, ayant été désigné vainqueur selon les modalités de l'article 5. Le gagnant de chaque rencontre de l'Équipe de France (et éventuellement des rencontres des phases finales – voir article 4) durant la compétition remportera le lot.

Description du lot : Un ballon de football Nike + bonus de 5 ballons de football Nike offert au club dont le participant est licencié (si licencié dans un club lors de la saison 2020/2021). 3 ballons supplémentaires seront à gagner lors de la finale. 45 ballons, d'une valeur de 20 euros, seront attribués sur l'ensemble du jeu concours. En fonction de l'état licencié des gagnants du jeu concours, le nombre de ballons non distribués sera partagé ultérieurement entre les clubs représentés.



JEU CONCOURS EURO 2020

SUR LA PAGE FACEBOOK DU DISTRICT DE LA VIENNE DE FOOTBALL

Le District de la Vienne se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. La dotation ne pourra en aucun cas être échangée contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation.

L'association organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, du lot par le gagnant. En cas de force majeure, l'association organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

Article 7 : Identification des gagnants et élimination de la participation

Préalablement à toute participation au Jeu-Concours, le Participant doit prendre connaissance et accepter sans aucune réserve le présent règlement et le principe du Jeu Concours. Le Participant accepte également l'arbitrage du District pour les cas prévus et non prévus. Toute violation du présent règlement et commise en vue de participer de façon irrégulière au présent Jeu-Concours entraînera le rejet de l'intégralité de la demande de participation de son auteur et le privera également des lots qu'il aura pu éventuellement gagner.

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

Article 8 – Règlement en ligne

Le présent règlement est librement consultable sur le site internet officiel du District : <https://foot86.fff.fr/> Le lien vers ce règlement sera aussi disponible sur notre page Facebook dans les publications relatives au Jeu-Concours.

Article 9 – Promotion du Jeu-Concours et Données personnelles

Du seul fait de sa participation au Jeu-Concours, chaque gagnant autorise par avance le District de la Vienne de Football à utiliser son nom et son image pour toute opération de promotion liée au présent Jeu-Concours, dans la limite de 3 ans à compter de la date de clôture du Jeu-Concours, sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à quelque rémunération ou indemnité que ce soit. Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, tout participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives le concernant, et peut s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'adresse de l'association organisatrice.

Article 10 - Juridictions compétentes

Le présent règlement est soumis à la loi française. Les parties s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différent né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents. Le (s) participant (s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du présent règlement, de l'accepter sans réserve et de s'y conformer.